

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 008-7625/19/BM

■ Attribution d'une subvention au profit de Marseille Sports Outdoor pour l'organisation de la 7ème édition d'Urban Elements - Approbation d'une convention

MET 19/13609/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de Métropole du 14 décembre 2017 a permis d'intégrer une compétence de politique sportive métropolitaine.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi souhaité renforcer le rayonnement du territoire métropolitain dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité, et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

L'un des objectifs de cette politique sportive est « de favoriser l'émergence du sport pour tous et du sport nature » par l'accueil et le soutien de grandes manifestations internationales à partir des critères de « valorisation de l'identité et de la notoriété de la Métropole à l'international ».

Marseille Sports Outdoor (MSO) a pour objet de développer et promouvoir la pratique des sports outdoor à travers l'organisation d'actions sportives destinées au plus grand nombre. A ce titre, l'association MSO organise la 7^{ème} édition d'Urban Elements,

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par l'association MSO afin de soutenir cet événement prévu en septembre 2020, qui regroupe 500 athlètes professionnels et amateurs.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

L'édition 2020 comprend l'Open International de Psicobloc (compétition extrême d'escalade au-dessus de l'eau), intègre pour la première fois un contest international de wakeboard et propose aussi en découverte la draine, le stand up paddle, la slackline ou encore le yoga.

Cet événement, en accès libre, se déroulera à l'esplanade du J4, à Marseille, espace aménagé ouvert sur la mer.

La couverture de l'événement par les médias locaux et régionaux, par les réseaux sociaux, les sites et les médias spécialisés ainsi que les retransmissions par internet en direct offrent une visibilité à l'international de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole, avec la co-participation du Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la commune de Marseille, souhaite soutenir l'accueil et l'organisation de la 7ème édition d'Urban Elements.

Compte tenu de ce qui précède et sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux des territoires pour l'exercice 2020, la Métropole se propose d'octroyer une subvention comme défini dans le tableau ci-dessous :

N°Guichet Unique	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs OUI/NON
2020_00549	Marseille Sports Outdoor	7 ^{ème} édition d'Urban Elements	10 000€	165 321 €	10 000 €	10 000 €	OUI
TOTAL						10 000 €	

Il convient d'établir une convention d'objectifs annuelle entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le bénéficiaire qui doit permettre de verser l'aide financière.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte de 80% dès la signature de la convention d'objectifs ci-jointe,
- le solde de 20% sur production, avant le 1^{er} novembre 2020, du compte-rendu financier de l'action spécifique signé du Président et du Trésorier de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à l'approbation d'une politique sportive métropolitaine ;
- La délibération n° FAG 021/5718/19//CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de soutenir l'association Marseille Sports Outdoor pour l'organisation de la 7^{ème} édition d'Urban Elements sur le territoire métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux des territoires pour l'exercice 2020, une subvention de 10 000 euros de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Marseille Sports Outdoor afin de soutenir l'organisation de la 7^{ème} édition d'Urban Elements.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2020 ci-après annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à prendre les décisions et signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS